



Ville de Thiers

DEPARTEMENT
DU
PUY-DE-DOME

- N°48 -

Envoyé en préfecture le 25/04/2025

Reçu en préfecture le 25/04/2025

Publié le 25/04/2025

S²LO

ID : 063-216304303-20250414-250414_48-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT
du
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
VILLE DE THIERS

Nombre de Conseillers en exercice : **33**

SÉANCE DU LUNDI 14 AVRIL 2025

Nombre de conseillers présents : **29**

L'an deux mille vingt-cinq, le lundi 14 avril à dix-neuf heures ; Le Conseil Municipal de la Commune de THIERS, dûment convoqué le mardi 9 avril 2025 s'est réuni en salle du conseil à Thiers Dore et Montagne, sous la présidence de Stéphane RODIER, Maire ;

Procurations : **2**

Nombre de conseillers absents : **2**

Etaient présents :

OBJET :
Marché de travaux pour la réhabilitation du Centre d'Art Contemporain (CAC) « Le Creux de l'Enfer » - Avenant 3 lot 7 et avenant 2 lot 8

Stéphane RODIER, Maire ; Hélène BOUDON, Claude GOUILLON-CHENOT, Isabelle FUREGON, David DERROSSIS, Catherine PAPUT, Pierre CONTIE, Monique DURAND-PRADAT, Sylvain HERMAN, Martine MUÑOZ, Sophie DELAIGUE, Didier STURMA, Michel COMBRONDE, Vincent PETITJEAN, Monique MORENO, Pascal THIRIOUX-RAUCOURT, Patricia BOSTMAMBRUN, Pierre SUREDA, Pepa CAENEN, Thierry BARTHÉLEMY, Michelle MAGNOL, Christophe MANKA, Eric BOUCOURT, Bernard DUNIAT, Francis ROUX, Yoann BENTEJAC, Farida LAID, Annie CHEVALDONNÉ et Philippe BARRAU, Conseiller.e.s Municipaux ;

Avaient donné procuration :

Sérap ALP à Eric BOUCOURT ;
Claire JOYEUX à Annie CHEVALDONNÉ ;

Etaient absents ou excusés :

Lisa ASAR,
Betul SIMSEK,

Secrétaire de séance :

Annie CHEVALDONNÉ



Ville de Thiers

Envoyé en préfecture le 25/04/2025

Reçu en préfecture le 25/04/2025

Publié le 25/04/2025

ID : 063-216304303-20250414-250414_48-DE



C.M. 14.04.2025

- N°48 -

MARCHÉ DE TRAVAUX POUR LA RÉHABILITATION DU CENTRE D'ART CONTEMPORAIN (CAC) « LE CREUX DE L'ENFER » - AVENANT 3 LOT 7 ET AVENANT 2 LOT 8

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu le Code de la Commande Publique ;
- Vu la délibération n°28 du 20 septembre 2023 attribuant le Lot 7 – Serrurerie à l'entreprise ACC et le Lot 8 – Menuiseries intérieures à l'entreprise SOCIETE NOUVELLE L'EBENE ;
- Vu la délibération n°44 du 17 décembre 2024 approuvant l'avenant 1 au Lot 7 – Serrurerie et la délibération n°10 du 24 mars 2025 approuvant respectivement l'avenant 2 au Lot 7 – Serrurerie et l'avenant 1 au Lot 8 – Menuiseries intérieures ;
- Considérant la nécessité de conclure des avenants en plus-value pour prendre en compte des ajustements de prestations :
 - Lot 7 : plus-value portant sur des travaux de remplacement des garde-corps des passerelles d'accès à l'Usine du May dans un but d'homogénéisation avec le Creux de l'Enfer pour un montant de 22 512,60 euros Hors Taxes (HT) ;
 - Lot 8 : ajout de deux kitchenettes pour un montant 6 192,76 euros HT ;

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL À LA MAJORITÉ AVEC 25 VOIX POUR ET 6 ABSTENTIONS (Eric BOUCOURT, Bernard DUNIAT, Serap ALP, Francis ROUX, Yoann BENTEJAC, Farida LAID) :

- Approuve les avenants suivants :
 - Avenant n°3 au Lot 7 – Serrurerie avec l'entreprise ATELIER DE CHAUDRONNERIE DU CANTAL (ACC) pour un montant de 22 512,60 euros HT portant le nouveau montant du marché à 231 326,00 euros HT ;
 - Avenant n°2 au Lot 8 – Menuiseries intérieures acier avec l'entreprise SOCIETE NOUVELLE L'EBENE pour un montant de 6 192,76 euros HT portant le nouveau montant du marché à 34 662,60 euros HT ;
- Autorise le Maire à signer tout document se rapportant à la présente décision.

La secrétaire de séance,

Annie CHEVALDONNÉ

Le Maire,

Stéphane RODIER

